

Le Conseil du Trésor, tout comme nous, faisons nôtres les remarques formulées dans le rapport du Comité Wilson voulant que le Conseil du Trésor et notre bureau soient des alliés naturels. Ce n'est peut-être pas aussi vrai, et encore, dans le cas des ministres, que dans celui du secrétariat et, maintenant bien sûr, du bureau du Contrôleur général. Nous entretenons des relations cordiales sinon intimes pour tenter d'obtenir une administration financière plus saine. Nous avons reçu une excellente collaboration.

Je crois, monsieur le président, qu'il est important de noter que le vérificateur général du Canada l'a dit à plusieurs reprises. J'aimerais aussi, monsieur le président, lire quelques extraits...

[Traduction]

J'aimerais aussi évoquer brièvement les remarques du vérificateur général concernant l'amélioration possible à apporter aux renseignements financiers que reçoit le Parlement. Je me reporterai plus précisément au chapitre 6 du rapport de 1978 et en particulier aux paragraphes 6.29 et 6.30, page 125. Je crois qu'il s'agit en effet d'un problème fondamental et complexe que les parlementaires devront étudier une fois pour toutes, en fixant bien leurs priorités. Comme l'écrit le Vérificateur général au paragraphe 6.29:

Un ou plusieurs tomes? Les modifications apportées au cours des années ont accru le volume du Livre bleu au fur et à mesure que le Conseil du Trésor ajoutait des éléments aux renseignements fournis antérieurement.

J'insiste bien sur les mots «ajoutait des éléments aux renseignements».

Le paragraphe continue ainsi:

Le budget des dépenses pour 1978-1979 compte 1,271 pages. Si l'on donne suite aux suggestions que nous formulons, il y aura, de nouveau, accroissement du volume de ce document.

Vous imaginez-vous, monsieur l'Orateur? Le paragraphe 6.30 précise en outre:

Cette situation est un exemple des problèmes de base auxquels doivent faire face les gouvernements modernes. L'ampleur et la diversité de leurs activités exigent une présentation qui soit générale, qui condense l'information si l'on veut la livrer dans un seul tome. Des données aussi sommaires amoindrissent toutefois la qualité de l'analyse qui peut en être faite. Pour être utiles, ces données doivent être suffisamment précises, c'est-à-dire qu'il faut divulguer les méthodes utilisées, les activités et les projets mis en œuvre, en établissant les coûts et indiquer un rapport entre ces derniers et les résultats prévus. Par conséquent, il serait peut-être utile de scinder le Budget des dépenses en deux parties: un premier tome fournirait les données concernant les dépenses du gouvernement dans son ensemble, décrivant surtout les montants globaux demandés, et un second tome, ou d'autres tomes, fourniraient les données sur les ministères et les organismes, en indiquant la manière prévue par ces derniers pour gérer les fonds.

● (1742)

Je suis convaincu que le comité des comptes publics étudiera en détail ce chapitre particulier ainsi que d'autres d'ailleurs.

[Français]

Monsieur le président, il est évident qu'à notre époque un député ne manque pas de renseignements, mais plutôt du temps nécessaire pour étudier les renseignements qui lui sont disponibles et les rapports qui lui sont livrés à ses bureaux de façon quotidienne par tous les ministères, agences et autres media d'information naturellement. Je ne suis pas convaincu qu'un livre ou deux de plus, ou un volume de 1,271 pages qui devient un volume de 2,000 pages vont nécessairement aider les députés. Ce sont plutôt les décisions que chacun de nous prendra de se limiter à un ou deux sujets et de bien se préparer dans certains domaines précis qui comptent. Je suis aussi d'avis que le comité des comptes publics se penchera sérieusement, comme toujours, sur le dernier rapport présenté par le vérificateur général, et nous avons des opinions, je crois, très différentes de gens autour de cette table, et nous allons, cela

Parlement

est tout probable, passer des semaines et des semaines à étudier ce dernier rapport.

J'aimerais terminer, monsieur le président, en citant le dernier paragraphe de la lettre du vérificateur général du Canada, contenue dans son nouveau rapport. Elle est adressée à l'ancien président du Conseil du Trésor, et je crois que cela aussi est très important. Je cite:

En conformité avec la pratique établie au cours des dernières années et en réponse à la demande formulée par le Comité permanent des comptes publics, je continuerai de suivre attentivement la situation en ce qui a trait à la mise en vigueur des changements proposés au titre de divers aspects du programme au sujet desquels il y a eu entente, et je signalerai les progrès accomplis dans mes prochains rapports à la Chambre des communes. A ce propos, votre lettre du 13 octobre, nous informant de l'attitude et des plans du gouvernement en ce qui concerne les recommandations les plus importantes, nous sera d'une grande utilité. Veuillez accepter mes plus sincères remerciements pour m'avoir autorisé à publier votre lettre, fait sans précédent, dans mon Rapport annuel présenté à la Chambre des communes en cette année du centenaire du Bureau du vérificateur général.

[Traduction]

Je pourrais continuer ainsi et verser au compte rendu pratiquement chaque page du rapport du vérificateur général. Toutefois, je vais conclure en déclarant qu'il ne fait aucun doute que suffisamment de preuves ont été données aujourd'hui et à d'autres reprises au cours de la session pour démontrer que le gouvernement est conscient de ses responsabilités à l'égard des contribuables canadiens. Chacun d'entre nous devrait d'ailleurs assumer sa part de responsabilité.

Un bon nombre de critiques adressées au gouvernement émane de sources plutôt mal informées. Je doute fort qu'un député, qu'il ait siégé ici 15 ou 54 ans, puisse se livrer à une critique très objective du Conseil du Trésor ou de la gestion des comptes de l'État sans s'être bien documenté au préalable. J'estime que si un député ne dispose pas de suffisamment de temps pour devenir membre à part entière du comité des comptes publics, il devrait au moins s'intéresser aux travaux de ce comité. J'ai personnellement acquis beaucoup d'expérience dans ce domaine en siégeant au sein de ce comité. Seul ce comité est en mesure de donner à ses participants ce genre de formation et d'expérience.

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je viens d'entendre dire il y a quelques minutes par le député de Pontiac (M. Lefebvre) qu'il n'y a rien à reprocher à la gestion du gouvernement ou à celle du Conseil du Trésor au niveau des dépenses publiques du Canada.

M. Lefebvre: Monsieur l'Orateur, je soulève une question de privilège. Je n'ai pas dit cela et le député le sait fort bien. Le débat qui vient de se dérouler jusqu'à présent s'est tenu à un niveau élevé mais avec l'intervention du député, les choses viennent de changer.

M. Baker (Grenville-Carleton): Je trouve que ce que le vérificateur a déclaré est très inquiétant. Il a affirmé catégoriquement que le gouvernement n'exerçait pas un contrôle suffisant sur les ministères et que les cadres supérieurs de l'administration manquaient de compétence et nous avertis que cette initiative aurait certaines conséquences. Ses constatations sont fort claires. C'est d'ailleurs la raison d'être du vérificateur général.

Le vérificateur général devrait être félicité non seulement de son rapport de cette année mais également de celui de l'année dernière dans lequel il a traité d'une manière originale de la question du changement effectué dans le système. C'est un fait